

Les employeurs belges dépensent 215 € pour que nous touchions 100 € de pouvoir d'achat

PIERRE NIZET

La Belgique est donc le pays, avec la France, où on est libéré fiscalement le plus tard. Il y a dix ans, pourtant, c'était encore pire que maintenant. Par rapport à 2013, quand la pression fiscale (NdIR : 60,25 %) était au plus haut des 15 années couvertes par cette étude, les Belges célèbrent le « jour de libération fiscale » 24 jours plus tôt. À l'époque, c'était en effet le 8 août ! Selon, l'IEM, les Belges bénéficient aujourd'hui de 8.600 € de pouvoir d'achat en plus qu'en 2013. Cette année-là, les employeurs devaient dépenser 252 € pour que les salariés belges moyens aient 100 € de pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, c'est 215 €, soit 37 € de moins. Pour 100 € de pouvoir d'achat réel, il faut déboursier 41 € en charges patronales, 23 € en charges sala-

riales, 44 € en impôt sur le revenu et 7 € en TVA estimée. Concrètement, cela veut dire que sur un salaire brut moyen de 68.250 €, le total des charges et de l'impôt est de 36.489 € et qu'il reste donc en net... 31.761 €. Ce qui fait que la Belgique a le neuvième pouvoir d'achat réel d'Europe derrière le Luxembourg (44.591 €), les Pays-Bas (38.978 €), le Royaume-Uni (38.179 €), l'Irlande (38.178 €), le Danemark (37.319 €), la Finlande (33.284 €), l'Allemagne (32.525 €) et l'Autriche (32.244 €). Les trois pays où le pouvoir d'achat réel est le plus faible sont la Bulgarie (7.826 €), la Roumanie (8.522 €) et la Hongrie (10.059 €).

LE TAX SHIFT COMMENCE À DATER

De 2011 à 2015, la Belgique trônait en tête du classement

Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en Belgique

Année	Charges	Année	Charges
2010	141 €	2018	119 €
2011	143 €	2019	116 €
2012	145 €	2020	116 €
2013	152 €	2021	117 €
2014	148 €	2022	115 €
2015	147 €	2023	115 €
2016	132 €	2024	115 €
2017	131 €		

du pays où on était libéré le plus tard fiscalement. Si on a perdu cette peu enviable place, c'est grâce à l'arrivée du « tax shift » qui a eu un bel effet. De 2015 à 2016, on était ainsi passé de 59,5 % de « taux d'imposition réel » à 56,9 %. Depuis, on a souvent connu une baisse avec 56,74 % en 2017, 54,24 % en 2018, 53,46 % en 2019 avant la légère remontée de 2020

(53,76 %) et de 2021 (53,95 %) pour revenir à 53,46 % en 2022 et 53,5 % en 2023.

Cette année, on est toujours à 53,5 % alors que la moyenne dans l'Europe à 27 est de 44,3 %. « Si on raisonne en jours, les Belges ont travaillé pendant les 195 premiers jours de 2024 pour payer leurs impôts jusqu'à cette libération fiscale du 15 juillet contre une moyenne de 162 jours travaillés pour payer les prélèvements obligatoires dans l'UE », résumant les chercheurs de l'Institut économique Molinari. L'IEM est, il est important de le signaler, un organisme de recherche et d'éducation indépendant et sans but lucratif. « Notre mission est de promouvoir une approche économique de l'étude des questions de politique publique en proposant des solutions innovantes qui favorisent la prospérité pour tous. » ■